

Acquisition d'une partie de la parcelle située au lieu-dit «Sous les Tilleroyes» appartenant à M. LAMBINET Marcel

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. LAMBINET est vendeur de sa propriété bâtie sise 14, chemin du Sanatorium et cadastrée section MW n° 30-32-132.

La parcelle cadastrée section MW n° 30, d'une contenance de 3 070 m², est classée en zone 1 NA du POS, zone d'urbanisation future. A ce titre, elle présente un réel intérêt pour la collectivité.

Située en entrée de zone, dans le prolongement de la ZAC des Tilleroyes Sud, cette parcelle est destinée à accueillir le prolongement des rues Bachelin et Barnard.

Après examen de l'emprise de cette future voirie, il apparaît que la commune n'a pas besoin de se porter acquéreur de la totalité de la parcelle mais seulement d'une surface d'environ 2 470 m².

Un accord a pu être trouvé avec le propriétaire quant aux modalités de la transaction, à savoir : acquisition d'une surface d'environ 2 470 m² au prix de 3,81 €/m² (soit un prix global d'environ 9 410 €).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale est accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir avec M. LAMBINET.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.